



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE VENDREDI 16 FÉVRIER  
2024 À 13H12 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux et Jérôme Pomerleau.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et  
trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
  - 3.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-513  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 100 000,00 \$  
POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À DES FINS PUBLIQUES
  - 3.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-514  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 675 000,00 \$  
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION  
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA 9<sup>E</sup> AVENUE
  - 3.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-515  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 085 000,00 \$  
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION  
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET LA  
84<sup>E</sup> RUE
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 PROGRAMME DES CADETS POLICIERS – SAISON 2024
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance  
ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-2024-02-8045** IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à  
l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**3. GREFFE**

**3.1. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-513  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 100 000,00 \$ POUR  
L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À DES FINS PUBLIQUES**

David Veilleux donne, par les présentes, avis de motion qu'il sera adopté, à une  
séance subséquente, le Règlement numéro 2024-513 décrétant une dépense et un  
emprunt de 4 100 000,00 \$ pour l'acquisition d'un immeuble à des fins publiques.

David Veilleux dépose également un projet de ce règlement légèrement modifié par  
rapport au projet transmis préalablement aux élus.

**3.2. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-514  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 675 000,00 \$ POUR  
LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES  
MUNICIPALES DANS LA 9<sup>E</sup> AVENUE**

Jérôme Pomerleau donne, par les présentes, avis de motion qu'il sera adopté, à une





séance subséquente, le Règlement numéro 2024-514 décrétant une dépense et un emprunt de 2 675 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 9<sup>e</sup> Avenue.

Jérôme Pomerleau dépose également un projet de ce règlement légèrement modifié par rapport au projet transmis préalablement aux élus.

### 3.3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-515 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 085 000,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET LA 84<sup>E</sup> RUE

Jérôme Pomerleau donne, par les présentes, avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2024-515 décrétant une dépense et un emprunt de 5 085 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 40<sup>e</sup> Avenue et la 84<sup>e</sup> Rue.

Jérôme Pomerleau dépose également un projet de ce règlement légèrement modifié par rapport au projet transmis préalablement aux élus.

## 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 4.1 PROGRAMME DES CADETS POLICIERS – SAISON 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville est intéressée à participer au projet de la patrouille de cadets-policiers ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est prévu qu'un partage des ressources soit effectué avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

R-2024-02-8046

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**D'AUTORISER** une dépense de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour la mise sur pied d'une patrouille de deux cadets-policiers pour l'été 2024 en collaboration avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

**QUE** le mandat principal de la patrouille soit de sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'usage du cannabis et d'assurer une présence et une surveillance à pied ou à vélo sur la piste cyclable. Le mandat inclut également d'informer les citoyens concernant le règlement sur la gestion de l'eau de l'aqueduc municipal et de donner des conférences aux aînés sur la sécurité;

**QUE** les activités de sensibilisation soient effectuées, entre autres, auprès des jeunes du camp de jour, dans les parcs publics et sur la piste cyclable et auprès des organismes de la Ville;

**QUE** le directeur général soit autorisé à assigner aux cadets-policiers toute autre tâche qu'il jugera nécessaire;

**QUE** ce projet soit conditionnel à la participation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

**QU'UN** rapport soit préparé par les cadets-policiers et qu'il fasse état d'un bilan de leur travail et qu'il soit remis au conseil municipal.

**QUE** la somme soit payée à même le budget d'opérations.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-02-8047

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.





Fin de la séance : 13h19

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

